

# **Informations et règlement de fonctionnement** **(à lire ET à garder)**

## **RESPECT DU REGLEMENT**

Chaque adhérent ou toute personne ou groupe qui entre dans la piscine doit se soumettre au présent règlement ainsi qu'à toute la réglementation dans l'enceinte de l'Institution.

Les cours sont de **30 séances** pour l'année 2025 / 2026 (de 45 min ou de 30 min), en dehors des vacances scolaires **Zone A** au sein de la piscine de Notre Dame ou autre, hors jours fériés ou événements exceptionnels. Votre inscription n'inclut pas l'accès aux bassins avant ou après le cours.

Pour tout problème technique ou absence du MNS devant entraîner une fermeture d'un ou plusieurs jours, nous ferons un rattrapage en fin d'année scolaire (en fonction des disponibilités) pas de remboursement du ou des cours en question.

Le ou les cours manqués, du fait du participant, pour quelques raisons que ce soit, ne sont **ni rattrapables, ni remboursables SAUF en cas de force MAJEURE. Remboursement sur MINIMUM 10 séances CONSECUTIVES.**

Le nombre de créneaux proposés sera maintenu sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Pour des raisons d'hygiène et afin de maintenir la qualité de l'eau du bassin, nous vous rappelons que la douche **SAVONNEE** est obligatoire avant la séance, ainsi que le port du bonnet de bain, **SE SECHER AU BORD DU BASSIN** avant de partir dans les vestiaires afin de respecter l'hygiène et les adhérentes des cours suivant.

## **EN CAS DE CESSATION DE L'ACTIVITE :**

Pour des raisons médicales graves justifiant un arrêt définitif de la pratique de l'activité concernée (à l'appréciation de Profession Sport 25) vous devrez formuler votre demande par écrit à l'attention de :

**COURTOIS Christelle 12 rue du Vallon 25220 THISE**

Votre courrier devra rappeler l'activité pour laquelle vous sollicitez un remboursement ainsi que votre motif :

Joindre obligatoirement à votre demande :

- Un **certificat médical** attestant de votre incapacité à pratiquer l'activité concernée (si vous motivez celle-ci pour raison médicale),
- Un RIB original pour un remboursement par virement si celui-ci est accepté.
- Une enveloppe timbrée avec votre adresse en cas de remboursement par chèque.

1

Votre demande devra impérativement être formulée dans un délai maximum de 45 jours à compter du premier cours manqué.

Le port du bonnet de bain est obligatoire, ainsi qu'un **certificat médical**.

Les personnes qui n'auraient pas **ENCORE** donné leur certificat sont priés de le donner au premier jour du cours.

- **Fermeture de la piscine obligatoire et les périodes pendant lesquelles les cours ne seront pas dispensés :**

Pendant les petites vacances scolaires **ZONE A** :

- Toussaint (du 18 octobre au 02 novembre inclus),
- Noël (du 20 décembre au 04 janvier 2026 inclus),
- Hiver (du 07 Février au 22 février 2026 inclus),
- Printemps (du 04 avril au 20 avril 2026 inclus).

\*Les jours fériés où les cours seront annulés et récupérés :

- Le mardi 11 novembre 2025.
- Ascension le 13 et 14 mai 2026
- Lundi de pentecôte le 25 mai 2026.

\*Les fermetures obligatoires en périodes de vacances scolaires :

- Vacances de la Toussaint,
- Vacances de Noël
- Vacances de février
- Vacances d'été (mi-juillet à fin septembre)

**Ouverture du bassin prévue le 15 septembre 2025.**

Votre inscription n'inclut pas l'accès aux bassins avant ou après le cours.

**LES REDUCTIONS** (valable pour les cours à l'année).

Pour les mêmes membres de la même famille (même Nom, Couple ou / et fratrie)

-10 % pour les autres membres

Pour deux activités aquatiques, bénéficiez de 15 % sur votre deuxième activité.

Ces réductions sont valables une fois par foyer (même adresse).

-10 % pour une inscription au **STRETCHING POSTURAL**.

**STATIONNEMENT :**

**STATIONNEMENT UNIQUEMENT A L'EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT**  
**LAISSEZ LIBRE LES ACCES POMPIERS ET MINUTES.**

**UN DSA A ETE INSTALLE A L'EXTERIEUR DE LA PISCINE (A DROITE DE LA**  
**PORTE D'ENTREE BOITE VERTE)**

**EN CAS D'ACCIDENT, DU MATERIEL DE SECOURISME EST STOCKE DANS**  
**L'INFIRMERIE AINSI QUE DES CLES DANS UNE BOITE ROUGE POUR**  
**OUVRIR L'ACCES POMPIERS SUR LES DEUX PORTAILS.**